

L'an **deux mil dix**, le **seize décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Présents : MM. PAGES, MOREAU, JUVANON, PELLOUX.
Mmes. SOUTON, BURLET, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.

Excusé : M. FETAZ.

Secrétaire de séance : Mme SOUTON.

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre

APPROBATION DE COMPTE RENDU

Le compte-rendu du Conseil municipal du 09/09/2010 sera approuvé lors de la prochaine réunion.

ADHESION AU CONTRAT CADRE MUTUALISE D'ACTION SOCIALE AU PROFIT DU PERSONNEL TERRITORIAL

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts en matière de protection santé et de prévoyance contre les accidents de la vie.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté par neuf voix pour décide que :

La commune adhère au contrat-cadre mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère.

La commune adhère aux lots suivants du contrat-cadre :

Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Mme le Maire demande à l'assemblée de statuer sur la demande de subvention formulée par le secours populaire français et rappelle qu'en 2009 la commune leur a versé la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
décide d'allouer une subvention de 150 € pour l'année 2010.

CREATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Mme le Maire rappelle l'intérêt de mener un travail partenarial élargi en matière de prévention et de sécurité, et compte tenu des compétences de la Communauté de communes et sur proposition de M. le Président, de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Ce dispositif a pour finalité, en lien avec les Communes, de développer des collaborations et des synergies actives et permanentes entre tous ceux qui, localement, sont en mesure d'apporter une contribution à cette démarche, qui intégrera les trois grands axes d'actions que sont la prévention, la répression et le civisme.

Après en avoir délibéré, cinq voix pour, une contre et trois abstentions, le Conseil municipal :
autorise la communauté de communes du Pays du Grésivaudan à la création d'un CISPD.

POINT SUR LES TRAVAUX

Mme le Maire informe que les travaux d'alimentation en eau potable et de mise en séparatif des eaux usées, eaux de pluie sont pratiquement terminés pour le tronçon de la mairie à la place de la Gare. La quasi-totalité des branchements des particuliers ont été réalisés. Les branchements en plomb ont été systématiquement remplacés. Il reste à ce jour, à poser les boîtes de branchement, finir les antennes dans les rues adjacentes, ainsi que la pose d'un enrobé pour permettre la circulation des riverains pendant la période des fêtes de fin d'année.

Ensuite, à compter du 10 janvier 2011, ce sera la transition entre ETP et le SE38 pour l'enfouissement des réseaux secs. Les travaux devraient durer jusqu'en mars prochain, ensuite viendront les aménagements de surfaces.

SPANC

Francis PAGES, délégué au SADI, confirme que pour l'ensemble des communes adhérentes au SADI, il a été décidé de se doter d'un SPANC qui serait chargé de la vérification des systèmes d'assainissement non collectifs, afin de constater si ceux-ci sont conformes ; date de mise en place fin 2012.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Alexandra Mannechez informe que le conseil municipal enfants actuel arrive à échéance en mars 2011. Les enfants participants et sortants, suivant les règles d'âge, demandent à se représenter à nouveau. Une question est soulevée doit on faire 2 Conseils municipales enfants avec CM1 à 6^{ème} et 6^{ème} à 4^{ème}.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de garder la tranche d'âge actuel avec possibilité de prendre les sortants comme intervenants extérieurs ponctuels au titre de commission élargie. Nadine SOUTON remplacera Patrice FETAZ à la commission Jeunesse.

QUESTIONS DIVERSES

La commission logements du P'tit Verger, salles polyvalentes se réunira dorénavant tous les mois impairs le 1^{er} mardi.
Première rencontre le 04/01/2011 à 18h30.